



Coordinateur Académique
Le Secrétaire Départemental

DEWULF Fabrice

Hôtel de Ville

59290 Wasquehal

SITE INTERNET : sgpen.cgtnord.free.fr

SECRETARIAT 03.20.02.69.00

TRESORERIE 03.20.02.10.02

FAX 03.20.75.14.89

E.MAIL : sgpen.cgtnord@free.fr

Lille, le 12 janvier 2010

A

Monsieur Xavier MAIRE
Directeur des Ressources Humaines
Région Nord pas de Calais

Objet : logement de fonction (délibération n° 20092014 – commission permanente)

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines,

A la lecture du document « Logement de fonction » qui est inclu sur le site intranet FIL .Nord Pas de Calais.fr (voir vie de l'agent – temps de travail – logement de fonction), vous indiquez au paragraphe 2 : concession pour utilité de service, dans le tableau emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction en 3 : tout autre agent, la contrepartie : horaire décalé en vue de l'ouverture/fermeture de l'EPLÉ dans la limite des règles ARTT, présence dans l'EPLÉ hors périodes scolaires, au-delà des 25 jours annuels de permanence.

Si je reprend la délibération n° 20092014, et que je me réfère à ce même chapitre, la contrepartie demandée est :

* horaires décalés en vue de l'ouverture **OU** de la fermeture de l'Etablissement dans la limite des règles régissant l'aménagement et la réduction du temps de travail ou présence dans l'Etablissement hors période scolaire.

Notre organisation syndicale vous demande de rectifier au plus vite le document qui est visible sur le site intranet, qui n'est pas correct au vue de la délibération votée en commission permanente du Conseil Régional.

☞ Cette délibération spécifie un horaire décalé en vue de l'ouverture **OU** de la fermeture et **non pas ET**.

☞ Horaires décalés, présence dans l'EPLÉ hors période scolaire selon les règles régissant l'aménagement et la réduction du temps de travail soit pendant les jours de permanence (de 5 à 25 jours), **et non pas comme vous le stipulez hors des périodes scolaires au-delà des 25 jours annuels de permanence.**

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons longuement discuté des conditions d'attribution des logements de fonction, il serait plus que regrettable qu'une délibération de la commission permanente qui semblait très claire puisse être interprétée de manière négative, et au détriment du dialogue social au sein du Conseil Régional Nord Pas de Calais.

Souhaitant que notre intervention retienne toute votre attention ,et dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur Directeur des Ressources Humaines, mes salutations les plus respectueuses

Le Coordonnateur Régional
Fabrice DEWULF

Copie à :

- *Monsieur Daniel PERCHERON – Président*
- *Monsieur Philippe KEMEL – Vice Président*
- *Madame Brigitte PARAT – Vice Présidente*
- *Monsieur Georges DE VREESE – D.G.A.*
- *Monsieur Rémy MAILLARD – Directeur Adjoint*